



conditions de travail illégales

Par **manaee**, le **05/11/2012** à **14:21**

Mon mari a été embauché en tant que plongeur dans un gros restaurant de la ville, (dont le patron a très mauvaise réputation! il licencie à tour de bras et a déjà perdu plusieurs procès au prud'homme, malgré tout sa brasserie existe toujours!) après trois semaines passées à la plonge, le patron a décidé de le placer comme barman, ceci sans modifier son contrat de travail sur lequel il est toujours "plongeur". Le patron a plusieurs entreprises dans la région dont une usine, il s'est mis en tête de repeindre toutes les chaises et tables de la terrasse de son restaurant et au lieu d'embaucher quelqu'un pour ce faire, il a décidé d'envoyer mon mari dans l'usine pour aller repeindre les chaises!!!! mon mari plongeur-barman repeint et ponce donc des chaises depuis déjà deux mois!!! il bénéficie des mêmes horaires que les gens travaillant dans l'usine mais par contre les jours fériés (comme la Toussaint) et certains samedi, le patron le renvoie au bar du restaurant!!! Il n'a évidemment pas assuré en cas de problèmes dans l'usine puisqu'il est censé se trouver au restaurant!!! Mon mari ne supporte plus cette situation, et souhaite quitter cette entreprise mais il n'a travaillé que 5 mois et demi et a peur de ne pas bénéficier des assedics! bref, que faire? Par où commencer? je suis tellement en colère contre ce patron que je suis prête à aller très loin dans les démarches mais j'ai besoin de conseils, d'avance merci

Par **P.M.**, le **05/11/2012** à **16:00**

Bonjour,

Le salarié peut refuser d'accomplir des tâches qui ne sont pas en rapport direct avec sa qualification...

Je lui conseillerais de se rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale ou même de l'Inspection du Travail...